

Les Conseillers au service des propriétaires forestiers et de la forêt privée

Les propriétaires forestiers ont élu en début d'année 2023 leurs représentants au Conseil du Centre National de la Propriété Forestière de Bourgogne-Franche-Comté (CNPF BFC).

Le nombre de conseillers (de 1 à 3) est lié à la surface forestière privée de chaque département.

- 14 membres élus par les propriétaires,
- 3 membres élus par les syndicats,
- 1 membre élu par le personnel du CNPF BFC.

Le président de la Chambre régionale d'agriculture est membre de droit du Conseil.

Lors de sa séance du 27 mars 2023, les conseillers ont élu Emile PHILIPPE, à la présidence du CNPF BFC pour 3 ans.

En lien avec nos équipes techniques, ils sont également vos interlocuteurs privilégiés pour toute question relevant des missions de l'Établissement (agrément des Plans simples de gestion et des CBPS, formation et information des propriétaires, actions de regroupement...).

N'hésitez donc pas à les solliciter !

Plus d'informations sur le Conseil de Centre : bourgognefranche-comte.cnpf.fr



CNPF Bourgogne-Franche-Comté
18 bd Eugène Spuller 21000 DIJON
03 80 53 10 00 - bfc@cnpf.fr

